

# Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception

www.ancic.asso.fr



**ANCIC**  
**MDA 14 Boîte 84**  
**22, Rue Deparcieux 75014 Paris**  
**Courriel: [info@ancic.asso.fr](mailto:info@ancic.asso.fr)**  
**Site internet: <http://www.ancic.asso.fr>**

**Paris, le 19 juin 2013**

L'ANCIC, Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse et de Contraception s'insurge contre l'annulation du projet de reconstruction de la Maternité des Lilas, décidée par l'ARS Île de France.

En effet l'annulation de ce projet, pour lequel se battent depuis maintenant plusieurs années de nombreux professionnels, associations et membres de la société civile, compromet gravement la survie de cette maternité.

Nous ne pouvons accepter que disparaisse cette structure dans laquelle sont pratiqués 1650 accouchements et 1200 IVG dans des conditions de respect des femmes et des couples.

Nous sollicitons vivement les pouvoirs publics, ministère de la santé et ARS d'Île de France, afin que soient donnés à la Maternité des Lilas les moyens matériels de continuer son activité.

Cela ne pourra se faire sans ce projet, qui avait été approuvé après une longue mobilisation, par l'équipe gouvernementale actuelle et confirmé par M. François Hollande le 8 mars 2012.

De même la Maternité des Bluets, dont la situation économique est pourtant en bonne voie de redressement grâce aux efforts des personnels, est fortement menacée dans sa survie. Les contraintes financières imposées ne doivent pas mettre en cause la sécurité des patientEs. Cette maternité a augmenté son activité jusqu'à 3000 accouchements et 1200 IVG dans le cadre difficile de la tarification à l'activité, qui ne valorise que les actes techniques et ne reconnaît pas le travail d'accompagnement.

Pourtant cette structure est largement plébiscitée par les patientes et les couples.

A l'horizon 2014, nul ne sait le devenir de la Maternité des Bluets, qui ne pourra, seule, faire face à des échéances financières particulièrement lourdes.

Nous demandons instamment aux pouvoirs publics de soutenir ces établissements de santé car ils sont les emblèmes d'une prise en charge de santé où les patientEs, au cœur du parcours de soins, en sont les acteurs.